



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 45695

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation actuellement bloquée des PEGC dont le recrutement a cessé depuis 1986 et qui sont encore aujourd'hui près de 30 000. Un engagement ministériel du 11 mars 1993 assurait que des mesures nouvelles ouvriraient aux PEGC des perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS. Il semblerait qu'une réflexion plus globale sur le devenir des corps placés en voie d'extinction soit actuellement engagée. Or, aucune réunion de travail ou de concertation sur l'avenir des PEGC n'a été organisée à ce jour. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des PEGC est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation sera engagée le moment venu avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles seront mises en oeuvre l'extinction des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations de perspectives de carrière qui peuvent être apportées notamment aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et aux PEGC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45695

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2683

Réponse publiée le : 19 juin 2000, page 3693